

# Le socle, matériau du projet de paysage. L'usage de la géographie par les étudiants de l'école du paysage de Versailles

Hervé Davodeau

► **To cite this version:**

Hervé Davodeau. Le socle, matériau du projet de paysage. L'usage de la géographie par les étudiants de l'école du paysage de Versailles. Projets de paysage: revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace, Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles, 2008, non paginé. <hal-00729881>

**HAL Id: hal-00729881**

**<https://hal-agrocampus-ouest.archives-ouvertes.fr/hal-00729881>**

Submitted on 15 Mar 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Le « socle », matériau du projet de paysage

## L'usage de « la géographie » par les étudiants de l'École du paysage de Versailles

*The « ground », material of landscape project*

## The practice of "geography" by the students of the Ecole du paysage de Versailles

Par Hervé Davodeau Publié le 30/12/2008 sur Projet de Paysage - [www.projetsdepaysage.fr](http://www.projetsdepaysage.fr)

### Introduction

Le paysagiste est un professionnel de l'aménagement aujourd'hui reconnu. Sa légitimité s'affirme avec la préoccupation croissante qu'affichent les citoyens à l'égard de la qualité de leur cadre de vie. En Europe, la Convention du paysage de Florence (2000) incite les pays signataires à mettre en œuvre des politiques publiques pour la qualité des paysages. Les paysagistes en sont un des acteurs principaux et les formations se multiplient pour répondre à une demande sociale de paysage croissante. En France, l'école de Versailles est la plus ancienne formation de paysagistes (création de l'école d'*horticulture* en 1874), son enseignement a donc beaucoup évolué depuis cent quarante ans. La pédagogie actuelle au service de « paysagistes d'aménagement », plutôt que de parcs et de jardins urbains, a été adoptée depuis 1976, date à laquelle la nouvelle école nationale supérieure du *paysage* de Versailles (ENSP) remplaça l'ancienne section du paysage et de l'art des jardins de l'ENSH. Désormais, les paysagistes formés à Versailles le sont sur le modèle international du *landscape designer* (paysagiste concepteur). L'architecte-paysagiste est un concepteur, un être hybride entre l'artiste et le scientifique, « un résistant au grand partage entre arts et sciences<sup>1</sup> ». Son outil d'intervention sur l'espace est le « projet de paysage », démarche autour de laquelle est structurée la pédagogie versaillaise. Bien qu'il soit revendiqué par les paysagistes, le projet de paysage reste encore largement une « boîte noire » (Davodeau, 2007) car son enseignement est assuré par des professionnels paysagistes qui ne cherchent pas à le théoriser, préférant adopter une pédagogie « par la pratique » et privilégiant l'apprentissage d'un savoir-faire. Cette communication cherche donc à contribuer à l'explicitation d'un projet de paysage qui est de plus en plus institué en objet scientifique dans les laboratoires de recherche des écoles du paysage : [http://www.ecole-paysage.fr/recherche/la\\_reche.html](http://www.ecole-paysage.fr/recherche/la_reche.html).

Nous nous appuyons ici sur l'analyse des travaux de fin d'étude des étudiants de l'école du paysage de Versailles (4e année de la formation paysagiste, niveau Bac %2B 6). Le panel analysé porte sur les deux dernières années (soutenances de 2007 et 2006), soit sur 71 travaux personnels de fin d'étude (TPFE). Le point de départ de ce travail est le constat que les étudiants se réfèrent très fréquemment dans leurs travaux au mot « géographie » alors même que la discipline n'est pas enseignée en tant que telle dans l'école. Il s'agit donc de comprendre quel est son usage dans un projet de paysage. L'objectif est de déconstruire l'analyse du site menée par le paysagiste dans la mesure où notre hypothèse est que la boîte noire du projet de paysage est largement celle de la lecture du site et de l'identification de ses potentialités paysagères (cet

article est donc aussi une façon d'aborder la question de la qualification des paysages par les paysagistes). L'étude est construite sur deux postulats : l'analyse de l'enseignement du projet est une voie possible pour éclairer le processus de projet de paysage (Seguin, 2004), la conception du projet chez les paysagistes français (voire au-delà) est profondément influencée par la culture pédagogique versaillaise. Ces deux postulats ont bien entendu leurs limites : d'une part la pratique professionnelle infléchit la démarche de projet telle qu'elle est enseignée, d'autre part les autres formations paysagistes en France (Angers et Bordeaux par exemple) cherchent à promouvoir des approches alternatives du projet de paysage et de son enseignement (Donadieu, Bouraoui, 2003).

## La géographie : le « socle »

Lorsque les étudiants paysagistes parlent « de géographie », c'est pour désigner le cadre physique des espaces qu'ils étudient et sur lesquels ils cherchent à intervenir : topographie, hydrographie, géologie (la pédologie, bien que matériau de base du projet, rentre moins naturellement dans ce qu'ils nomment « géographie »). Le mot-clé utilisé par les étudiants pour désigner ce cadre géographique est « le socle ». Le terme n'est pas employé selon une acception strictement géologique (au sens de terrain ancien) mais dans un sens commun, celui de soubassement (sous-entendu du paysage). Notons au passage que si, communément, « socle » désigne une base d'objets divers, ce que soutient le socle appartient souvent au monde de l'art : une statue, une colonne (le socle s'apparente alors à un piédestal). Ce n'est donc peut-être pas par hasard que le vocabulaire usuel des paysagistes désigne par ce mot la base du paysage, lequel est un concept hérité des techniques de l'art pictural.

Cependant, la signification donnée au « socle » par les paysagistes n'est pas à chercher du côté des arts. Sa valeur est de trois ordres : le socle est naturel, permanent, spécifique. *Naturel* car il est le produit combiné des forces de la nature. *Permanent* car ces forces s'inscrivent dans le temps long (géologique). *Spécifique* car le socle donne sa singularité au site. La valeur naturelle prend sens dans un contexte de distanciation du lien nature à société, distanciation permise par une maîtrise technique, une « déterritorialisation » par « affranchissement progressif à l'égard de l'ensemble des contraintes territoriales » (Magnaghi, 2000). La médiance paysagère qui nous lie à notre environnement résulte de cette prise de distance et cherche à la compenser<sup>2</sup>. La valeur de la permanence s'affirme comme valeur de repères dans un monde fluide, mobile et instable. Le paysage joue ce rôle d'ancrage car il est potentiellement une composante identitaire forte. Enfin, la valeur de spécificité est une réponse au lissage des modes de vie sous l'effet d'une culture mondialisée qui tend à normaliser, « banaliser » les paysages. En réaction, l'action paysagère est souvent envisagée comme un moyen pour faire valoir la singularité d'un territoire (et renforcer son attractivité). Ces contextes conditionnent des mutations paysagères (étalement urbain, modernisation agricole, reconversion industrielle, infrastructures de transport, etc.) qui contribuent à rendre de plus en plus difficile la perception du socle. Or, pour les paysagistes, si les conditions de cette perception ne sont pas réunies, les paysages perdent de leurs valeurs (de lisibilité, de repère, de sens, de beauté, de diversité) : ils n'offrent plus de prise suffisante pour une compréhension évidente des lieux, une pérennisation de la mémoire, un ancrage de l'identité, une satisfaction des sens, le maintien d'une diversité biologique suffisante. Il faut donc « révéler » le socle (un leitmotiv du projet de paysage). La « géographie » est ce socle naturel, permanent et spécifique sur lequel s'appuie le paysagiste pour penser et construire son projet.

Affinons l'analyse en illustrant notre propos à partir de cas d'étude.

## Les potentialités paysagères du socle

L'analyse des soixante et onze mémoires de fin d'étude des deux dernières années permet de dresser une typologie<sup>3</sup> des thématiques abordées par les étudiants. Ce répertoire est très discutable car les problématiques traitées sont toujours plurielles et difficilement hiérarchisables. Pour autant, apparaît clairement une thématique phare, celle du « fleuve dans la ville<sup>4</sup> » (à laquelle pourrait s'ajouter celles du « fleuve et de l'inondation » et du « canal dans la ville »). La question du fleuve en ville offre une bonne illustration de l'utilisation du socle (ici le fleuve) comme ressource du projet et réponse aux enjeux contemporains des paysages.

### Accroche

Le socle est une base sur laquelle on pose des objets. Mais, pour le paysagiste, le « poser sur » est plutôt le symptôme des paysages contemporains : des paysages « plaqués », c'est-à-dire simplement posés et insuffisamment ancrés dans l'histoire et « la géographie » des lieux (le « hors-sol » étant le degré ultime du paysage mal pausé : le paysage flottant). Au contraire, le socle géographique est perçu par eux comme le garant d'une accroche au « territoire », lequel est entendu moins dans sa dimension politique (sens privilégié chez les géographes) que dans sa dimension terrienne, de terroir. Au fond, le territoire du paysagiste s'apparente au terroir du géographe classique<sup>5</sup> (lequel ne faisait pas usage du « territoire ») : un espace qui s'individualise d'abord par ses caractéristiques naturelles. Le fleuve en ville peut donc, de ce point de vue, jouer le rôle d'accroche au socle. Qu'il s'agisse de « renforcer l'accroche de la ville à la rivière » (Marchevet, [voir note 4](#)), de « multiplier les accroches » (Cloarec, [voir note 4](#)), de « s'ancrer sur les lieux » (Duclaux, [voir note 4](#)) ou de « raccrocher à son territoire » (Hannier, [voir note 4](#)), les rives du fleuve permettent l'arrimage, l'ancrage...

### Sens

La révélation du socle produit du sens. Nous résumons par le mot « sens » ce que le paysagiste nomme « repère », « lisibilité », « compréhension », « imaginaire », « mémoire », autrement dit tout ce qui peut faire sens pour l'observateur du paysage. Ce sens est la condition de l'assemblage des parties du paysage (le paysage étant un tout qui dépasse la somme des parties qui le composent). Le paysage prend forme en prenant sens et il n'y a pas de paysage sans cohérence, sans globalité, sans unité de sens. Ainsi, lorsque le filet d'eau « a perdu son statut de rivière », qu'il ressemble davantage à un « lit de béton » ou à un « égout » (Clément, [voir note 4](#)), le paysage de rivière n'existe plus. En tirant parti du socle, le projet vise à retrouver une qualité paysagère. Le socle est une ressource susceptible de refaire du fleuve un « repère territorial » (Cloarec, [voir note 4](#)), qualité perdue. « Ce fond ou socle doit être perceptible même aux endroits où il est recouvert » (Marchevet, [voir note 4](#)) et la prise en compte de ses spécificités implique de « ne pas construire la ville sur l'île comme on la construit partout » (Joyon, [voir note 4](#)). Redonner du sens au lieu consiste à affirmer la qualité des paysages du fleuve (par le regard légitime de l'expert) : « Ma démarche et mon positionnement en tant que paysagiste sont d'accompagner durablement la prise de conscience de l'importance de ce paysage. » (Rouillard, [voir note 4](#).) Parmi les modalités utilisées par le paysagiste pour signifier (donner du sens) et valoriser (donner une valeur) les paysages, l'usage des mots est essentiel : il s'agit de trouver le mot susceptible de porter une charge de sens suffisante pour qualifier le paysage qu'il

désigne. Le mot, comme l'image, porte le concept.

## Sensations

Le socle, par ses matériaux et son échelle, possède les qualités pour répondre à une préoccupation centrale du paysagiste : permettre les conditions d'un rapport sensoriel au paysage, à la nature. De ce point de vue, le fleuve dans la ville est une opportunité pour « faire rentrer le vent et l'horizon » (Cloarec, [voir note 4](#)), il offre un « énorme ciel » (Piel, [voir note 4](#)). La Garonne à Toulouse est perçue comme « un souffle régénérateur venu des Pyrénées » (Duclaux, [voir note 4](#)), le fleuve étant considéré comme un être vivant dont on peut « ressentir les fluctuations » (Marchevet, [voir note 4](#)) et par là « redonner la conscience d'habiter sur ». Mais le rapport sensoriel au fleuve le plus simple et le plus évident est peut-être le plus audacieux : faire en sorte que le projet permette de « se baigner dans la Seine » (Joyon, [voir note 4](#))... L'utopie est une dimension du projet de paysage assumée et même revendiquée par certains enseignants paysagistes à l'ENSP (Gilles Clément en particulier). Les paysagistes dénoncent la « coupure » qui s'est instaurée entre les villes et leur fleuve pour des raisons fonctionnelles (comblements de bras, endiguement, canalisation, couverture) et portent le discours d'un « retournement », d'un « nouveau dialogue ». Les inondations, par exemple, ne sont pas traitées comme une catastrophe naturelle mais comme « un élément identitaire qui stimule le site » (Le Goaziou, [voir note 4](#)).

## Échelles

Le socle géographique permet d'appréhender les échelles larges propres aux processus naturels, échelles aussi bien spatiales que temporelles (les « strates » du paysage). Inscire son projet dans le socle est donc un moyen d'intégrer ces grandes dimensions, de changer d'échelles, de les élargir. Les espaces du fleuve permettent de penser la « ville-paysage » (Hannier, Piel, [voir note 4](#)) ce qui revient par exemple à « donner à Perpignan l'échelle de la Têt » (Romain, [voir note 4](#)). Le fleuve est perçu comme une opportunité pour « mettre en place une politique d'urbanisation intercommunale avec le fleuve comme axe central » (Allix, [voir note 4](#)) car « la vallée est bien la bonne échelle de réflexion pour le paysage de Caen » (Piel, [voir note 4](#)). Il n'en reste pas moins que les vertus de l'élargissement des échelles de réflexion et d'action sur les paysages peuvent aussi conduire le paysagiste à s'interroger sur les possibilités pour « retrouver une échelle humaine dans cet espace si monumental » (Piereschi, [voir note 4](#)). Le fleuve offre, par son étendue, un potentiel intéressant pour le paysagiste : il est une « richesse de respiration en cœur de ville » (Piel, [voir note 4](#)) permettant d'« oxygéner le tissu urbain » (Huynh Kim Lan, [voir note 4](#)). Le leitmotiv de la « respiration » (Peyron, [voir note 4](#)) souligne encore une fois la nature vivante et non-inerte du socle.

## Dynamiques

Les dynamiques du socle sont celles des processus naturels (érosives, éoliennes, telluriques, hydrologiques). Pour le paysagiste soucieux de permettre une relation sensorielle à la nature, ces forces sont une opportunité à saisir. Elles sont l'expression d'une nature vivante et permettent de la rendre sensible. Encore faut-il capter ses mouvements et les maîtriser pour les donner à voir et plus globalement à ressentir. Les variations du fleuve en ville offrent un potentiel de nature sensible et il s'agit donc de « partager la Seine

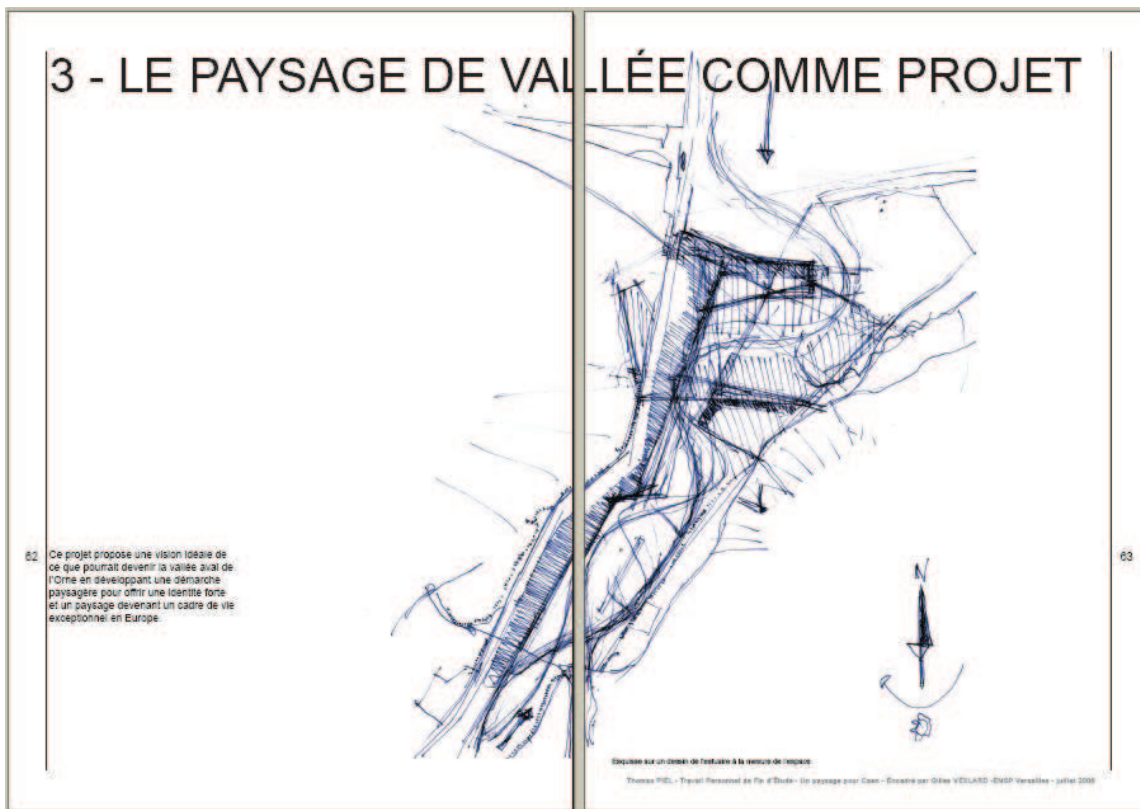
et sa dynamique » (Hannier, [voir note 4](#)), d'utiliser « comme bases les dynamiques hydrauliques » (Piel, [voir note 4](#)) pour le projet. La temporalité intéresse beaucoup le paysagiste qui cherche à inscrire son projet aussi bien dans le temps que dans l'espace. Aussi, la dimension temporelle est perçue comme une voie possible pour penser une plus grande proximité de l'homme et de la nature par l'articulation des temporalités humaines et naturelles. La problématique temporelle du fleuve en ville consiste alors à « superposer le temps de la rivière et le temps de l'homme » (Huynh Kim Lan, [voir note 4](#)) en réfléchissant à « un mode de vie au rythme de la vallée humide de la Somme » (Le Goaziou, [voir note 4](#)). La captation de ces dynamiques est un moyen d'éviter tout risque de muséification, tendance contemporaine qui ne cadre pas avec l'éthique paysagiste : « Le paysage est mobile, non au sens du déplacement mais au sens évolutif, mes plantes ne cessent de me le répéter ! » (Sarrien, [voir note 4](#)). La valeur de permanence du socle n'est pas contradictoire avec ces dynamiques que le paysagiste cherche à exploiter. Au contraire, celles-là sont l'expression des processus naturels qui permettent le contact sensoriel et donc l'ancrage au lieu. Reste néanmoins à permettre l'accessibilité, configurer l'espace, mettre en scène les paysages.

## Configuration

Le projet de paysage est un projet formel (même s'il ne s'y réduit pas). La première traduction formelle du paysage est le dessin, le croquis. Cette représentation est une projection qui anticipe un état du paysage à venir (anticipation). Dessiner l'espace consiste à lui donner une forme, à l'organiser. Le fleuve est « un support géographique qui dicte une façon de concevoir l'espace » (Piereschi, [voir note 4](#)). Il donne une cohérence car il permet de « tenir une structure, armature » (Duclaux, [voir note 4](#)). Il trame des continuités en remplissant une fonction de « connexion paysagère » (Balloum, [voir note 4](#)) et ainsi d'« articulation entre les quartiers » (Clément, [voir note 4](#)). Le fleuve peut même faire office de « nouvelle centralité » (Hannier, [voir note 4](#)) dans la ville. Le fleuve est donc un moyen de penser la structuration de l'espace, il permet de « poser les bases de la structure paysagère » (Piel, [voir note 4](#)). Plus globalement, cette configuration consiste à traduire spatialement les potentialités précitées du socle qui traduisent elles-mêmes une éthique paysagiste, c'est-à-dire les valeurs portées par ces professionnels de l'aménagement : la connectivité, l'accessibilité et la « publicisation » des espaces (contre les logiques ségréguatives, séparatives), la multifonctionnalité des paysages, les diversités biologique et paysagère (souvent associées), la « réversibilité » des paysages (préserver leur capacité d'évolution), le rapport sensoriel au monde, à la « nature » (en particulier en ville), la puissance imaginaire des lieux, et parfois même une autre gouvernance des paysages (locale et participative).

## Des images





Le dessin et la cartographie sont au cœur de conception du projet de paysage (Tiberghien 2005, Besse 2001). Ces images produites ne viennent pas illustrer le concept (à l'aval) mais participent du processus intellectuel de la conception (en amont), de la mise en forme de l'idée. Le dessin et la carte sont des outils pour s'approprier (mentalement) l'espace étudié et pour faire germer le concept qui structurera son devenir. Les potentialités du « socle » sont mises en évidence par le dessin : en étant spatialisées sur la feuille banche, les lignes du relief et de l'hydrographie sont reconnues comme lignes de force pour structurer le paysage. La représentation graphique des paysages est une façon de donner à voir leurs qualités, de les « révéler » à ceux qui ne les perçoivent pas (posture de l'expert). Les potentialités paysagères du socle géographique résident donc aussi dans la capacité du paysagiste à les utiliser pour « changer », « retourner », « faire évoluer » le regard (par exemple sur le fleuve dans la ville). Ainsi, le dessin ne remplit pas seulement la fonction d'incarner le futur de l'espace (projection), il permet une relecture qualifiante de ce qu'il représente. En ce sens, le dessin fait davantage que révéler ce qui est déjà là, il invente donc, s'inscrit pleinement dans le processus de conception. Plus que « représenter » l'espace, ces dispositifs visuels constituent de l'espace-en-soi car à travers eux le paysagiste « augmente la quantité d'espace présente dans une société et ouvre la possibilité que s'affirment de nouvelles pratiques spatiales d'acteurs, donc de nouvelles spatialités<sup>6</sup> » .

## Conclusion

Pour les sciences sociales, le paradigme de la production de l'espace<sup>7</sup> est le cadre d'analyse du projet de paysage. En abordant l'espace « vécu, perçu et conçu » (et non l'espace de l'abstraction géométrique), il permet d'envisager le paysage comme une ressource pour produire de l'espace ou, pour le dire autrement, une modalité de la production de l'espace. Ce paradigme est d'autant plus pertinent si, avec Lussault, on ne considère pas l'espace seulement comme le produit de la production (après l'action) mais dans l'action comme ressource (agir avec l'espace). Ainsi, le paysage relève davantage de la spatialité (c'est-à-dire de l'action avec et sur l'espace) que de l'espace lui-même (dont il n'en est pas une catégorie<sup>8</sup>). Le paysage est

moins un objet qu'un processus (une action) car « il manifeste une capacité des acteurs, dans leurs pratiques, à saisir l'espace sous la forme du paysage. Lorsqu'un espace fait paysage pour un opérateur, celui-ci interagit alors avec celui-là et y trouve des embrayeurs d'action, un support à des jeux de langage et des pratiques » (p.139). Pour le paysagiste (opérateur parmi d'autres du paysage), cette action est le projet de paysage, processus par lequel il reconnaît (notamment) la valeur spatiale<sup>9</sup> du « socle géographique » et l'utilise pour qualifier le paysage<sup>10</sup>. La ressource géographique est ainsi valorisée dans le projet de paysage qui, comme tout dispositif spatial, est « un arrangement hybride de matières, de récits et de figures<sup>11</sup> ». En effet, le projet d'architecture, le projet urbain, le projet de territoire (voire même le projet de société), comme le projet de paysage (de paysagiste ?), arrangent l'espace matériel à l'aide de discours et d'images. De ce point de vue, l'opposition proposée par J-P. Boutinet (2001) pour distinguer le projet de paysage du projet de territoire (l'artiste et le géomètre) n'est pas convaincante car, d'une part, l'imagerie est constitutive du projet territorial<sup>12</sup> et que, d'autre part, le projet de paysage peut être un outil ou une traduction possible du projet de territoire. La mise en évidence des spécificités de chacune de ces modalités de la production de l'espace est une recherche qui reste encore largement à mener et l'analyse des formations est une voie possible pour éclairer ces cultures professionnelles.

## Notes

1. « Ce que j'appellerai paysagisme autant que jardinisme serait alors cette idéologie de résistance au grand partage, de mise en relation obstinée des valeurs et savoir-faire de l'art, de la science et de la technologie dans la création jardinière. » (Donadieu, P., *Les Paysagistes, ou les Métamorphoses du jardinier*, à paraître 2008.)
2. « Le paysage tel que nous l'entendons encore est un attribut du paradigme occidental moderne classique. Son apparition dans les mentalités européennes traduisait ou compensait, en termes sensibles, ce même retrait du sujet hors de son milieu qui par ailleurs devait engendrer le point de vue objectif de la science moderne, ainsi que l'individualisme. » (Berque, A., *Médiance de milieux en paysages*, Paris, Bélin, 2000, p. 66).
3. Le fleuve dans la ville (13), le littoral et la ville (12), parcs et jardins (9), le sous-sol (7), la campagne et la ville (6), autres thématiques (6), le littoral et l'industrie (5), le rural (4), la friche dans la ville (3), le fleuve et l'inondation (3), le canal dans la ville (2).
4. « Quand une rivière capricieuse trouve sa place en ville », Clément, 2007. ; « Habiter le fleuve. Une île à la diffluence du Rhône », Cloarec, 2007 ; « Un monde de vie ou rythme de la vallée humide de la Somme. Abbeville entre eau douce et salée », Le Goaziou, 2007 ; « Quart-île-ier. L'île de Ramier, ou comment un espace insulaire peut redonner de la cohésion à la ville de Toulouse », Occre, 2007 ; « Quand Roanne retrouve sa Loire », Peyron, 2007 ; « Comment la Têt peut investir Perpignan? Espace du fleuve dans la ville », Romain, 2007 ; « Donner du champ à la Nivelle. Projeter une autre vision du territoire en s'appuyant sur la dynamique fluviale », Allix, 2006 ; « Autrement le paysage au lac de Tunis », Balloum, 2006 ; « Un souffle d'air frais sur Toulouse ou comment la Garonne devient le moteur d'un renouvellement urbain pour l'agglomération toulousaine », Duclaux, 2006 ; « La Seine, le nouveau paysage de Rouen à Un fleuve pour façonner la ville », Hannier, 2006 ; « La Durance ou l'eau partagée, étude de paysage de la basse vallée de la Durance, de Cadaradèa Orgon », Huynh Kim Lan, 2006 ; « Ile-de-Seine », Joyon, 2006 ; « Le Doubs, générateur d'envies de ville : réinvestir l'ombre de la boucle. Les prés de Vaux à Besançon », Marchevet, 2006 ; « La vallée de l'Orne, un paysage pour Caen - Les respirations d'un fleuve, de l'air pour la ville », Piel, 2006 ; « Écouter le fleuve : des Alpes à la mer », Piesreschi, 2006 ; « Vivre l'après-carrière : bassin carrier de Marquise,



- Nord-pas de Calais, Rouillard, 2006 ; « Pratiquer les berges mobiles. Dialoguer avec la Loire », Sarrien, 2006.
5. L'hypothèse du « paysagiste vidalien » mériterait une argumentation qui pourrait donner lieu à un autre article.
  6. Lussault, M., *L'Homme spatial, la Construction sociale de l'Espace humain*, Paris, Seuil, 2007, 363 p.
  7. Lefebvre, H., *La Production de l'espace*, Lausanne, Anthropos, 1974.
  8. Dans sa théorie de l'espace social, Michel Lussault (voir aussi Jacques Lévy, 1994) distingue les types d'espaces que sont l'aire, le réseau, le lieu, du paysage qui « est moins un espace particulier qu'un point de vue sur les espaces agencés » (Lussault, M., *op.cit.*, p.135).
  9. « Ensemble des qualités socialement valorisables d'un espace » (Lévy, J., Lussault, M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p. 973/1033).
  10. « Agencement matériel d'espace - naturel et social - en tant qu'il est appréhendé visuellement, de manière horizontale ou oblique, par un observateur. Représentation située, le paysage articule plusieurs plans, permettant l'identification des objets contenus et comprend une dimension esthétique. » (Lévy, J., Lussault, M., *ibid.*, p.697/1033).
  11. Lussault, M., *L'Homme spatial, la Construction sociale de l'espace humain, op.cit.*
  12. Debarbieu, B., Lardon, S. (sous la dir. de), *Les Figures du projet territorial*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 2003, p. 272.

## Hervé Davodeau

Géographe.

Maître de conférences en géographie à Agrocampus Ouest (centre d'Angers).

Courriel : [hervé.davodeau@agrocampus-ouest.fr](mailto:hervé.davodeau@agrocampus-ouest.fr)

### Bibliographie

- Besse, J.-M., « Cartographier, construire, inventer. Notes pour une épistémologie de la démarche de projet », *in Les Carnets du paysage*, n° 7, Arles/Versailles, Actes Sud/ENSP, 2001, p. 127-145.
- Boutinet, J.-P., « À propos du projet de paysage, repères anthropologiques », *in Les Carnets du paysage*, n°7, Arles/Versailles, Actes Sud/ENSP, 2001, p. 64-82.
- Boutinet, J.-P., *Anthropologie du projet*, Paris, PUF, 1990.
- Calenge, C., « Retisser une ville. Le paysage comme projet urbain ? », *in Les Carnets du paysage*, n°7, Arles/Versailles, Actes Sud/ENSP, 2001, p. 84-103.
- Corajoud, M., « Le projet de paysage, lettre aux étudiants », *in Le Jardinier, l'Artiste, l'Ingénieur*, Besançon, Les Éditions de l'imprimeur, 2000, p. 37-50.
- Corajoud, M., Donadieu, P., « Modélisation du projet de paysage, convention de formation par la recherche n°93331 », rapport final, École nationale supérieure du paysage de Versailles, 1995.
- Corajoud, M., « Éléments de méthode et programme d'un enseignement de théorie et pratiques du projet de paysage », archives École nationale supérieure du paysage de Versailles, 1985.
- Davodeau, H., « La boîte noire du projet de paysage », acte du colloque INRA SFER, 2007.
- Delbaere, D., « Le projet de paysage est-il soluble dans le territoire ? L'exemple du Parc de la Deûle », *in Les*

- Carnets du Paysage*, n°16, Arles/Versailles, Actes Sud/ENSP, 2008.
- Delbaere, D., « Gérer le paysage à grande échelle : de l'impossible projet à l'incertain politique. Le cas de la plaine de la Scarpe et de l'Escault », in *L'Espace de la grande échelle. Cahiers thématiques*, n°6, Lille/Paris, École nationale supérieure du paysage de Lille/Éditions Jean-Michel Place, 2006, p. 182-193.
- Delbaere, D., « Paysage et programme : le passant comme destinataire du projet de paysage », in *Actes du séminaire Étapes de recherches en paysage*, École nationale supérieure du paysage de Versailles, 2005.
- Delbaere, D., « Paysage et interlieux : le cas des collines de Comines », in *Les Carnets du paysage*, n°7, Arles/Versailles, Actes Sud/ENSP, 2001, p. 104-117.
- Donadieux, P., Bouraoui, M., « La formation des cadres paysagistes en France par le ministère de l'Agriculture », 1874-2000, programme de recherche politiques publiques et paysages : analyse, comparaison, évaluation », ministère de l'Écologie et du Développement durable/CEMAGREF de Bordeaux, 2003.
- Donadieux, P., « Le projet de paysage : du prosaïque au poétique », in *Paysage et Aménagement (P A)*, n°26, 1994, p.15-20.
- Donadieux, P., « Le projet de paysage comme outil de négociation », in *Cahier de l'IAURIF*, n°106, 1993, p. 31-37.
- Keravel, S., « Passeurs de paysages, une réflexion sur la transmission de l'expérience paysagère », thèse de doctorat, EHESS, 2008, 281 p.
- Magnaghi, A., *Le Projet local*, Wavre, Éditions Mardaga, 2003, 123 p.
- Masbounji, A., (sous la dir.), *Penser la ville par le paysage*, Paris, Éditions de la Villette, 2002.
- Pousin, F., « Repères pour un débat », in *Les Carnets du paysage*, n°7, Arles/Versailles, Actes Sud/ENSP, 2001, p. 58-63.
- Seguin, C., « Le Projet de paysage : l'enseignement comme outil de définition », mémoire de DEA (sous la dir. J.-P. Le Dantec), université de Paris I, École d'architecture de Paris La Villette, 2004, 108 p.
- Tiberghien, G., « Forme et projet », in *Les Carnets du paysage*, n°12, Arles/Versailles, Actes Sud/ENSP, 2005, p. 89-103.